



Date....

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2014-2017

Collège – Lycée – LP – EREA

Nom de l'établissement : COLLEGE CAMILLE GUERIN POITIERS

.....

I - DIAGNOSTIC DE L'ETABLISSEMENT

Comme prévu en 2008, le diagnostic du nouveau projet d'établissement reposera principalement sur l'évaluation du contrat d'objectifs. Des éléments complémentaires pourront être apportés dans les commentaires.

A - EVALUATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS 2008-2012

Rappel de chaque objectif du contrat	Rappel des indicateurs présents dans le contrat et/ou dans la fiche synthèse établissement	Degré d'atteinte de l'objectif, effets constatés (chiffres à l'appui) (cf. rapport annuel et dialogue de gestion)	Si l'objectif n'a pas été atteint : points de blocage/freins rencontrés
1 Clarifier les objectifs, les outils et les procédures d'évaluation pour mieux prendre en compte l'hétérogénéité des élèves	Suivi des résultats en fonction : * des catégories socio professionnelles, du sexe, * mise en place effective d'outils en ligne de suivi des résultats et de dispositifs de repérage des difficultés	* le suivi des résultats en fonction des CSP et du sexe est opérationnel * la mise en place d'outils en ligne de suivi des résultats est réalisée (Pronotes), * la mise en place d'outils en ligne de suivi des dispositifs de repérage des difficultés est en cours d'élaboration (Cerise)	* difficultés à cerner certaines CSP * problèmes techniques inhérents à Cerise, non adhésion d'une partie des enseignants à propos de l'évaluation par compétences
2 Remédier aux difficultés qui bloquent la réussite de certains élèves	Mesurer, pour les élèves repérés en difficulté lors des évaluations de CM2, l'évolution de l'acquisition des connaissances et des compétences Obtention d'un taux de réussite au DNB toujours supérieur à la moyenne départementale	* l'objectif est partiellement atteint grâce à une liaison CM2/6 ^{ème} accrue et efficace * objectif atteint	* l'ampleur des difficultés notamment dans la maîtrise de la langue * le nombre d'élèves par classe (28) ne permet pas aisément d'entrer dans une phase d'individualisation
3 Permettre à chaque élève de construire un parcours d'orientation individualisé, réfléchi et adapté pour une poursuite d'étude réussie	Réussite des élèves dans les orientations choisies	* Le suivi des cohortes en fin de Seconde GT fait apparaître un bon niveau de passage en 1ere (de l'ordre de 70 à 80 % selon les années) ; mais la différence avec la moyenne académique est moins importante que pour les autres indicateurs. * aucun élève sans solution post-troisième	

Commentaires éventuels :

En particulier, gros plan sur les travaux en réseaux déjà engagés en indiquant des actions concrètes et datées, préciser le travail de liaison existant entre écoles et collège de secteur, entre collèges et lycées, entre lycées et enseignement supérieur, entre collèges, entre lycées...

La liaison CM2/6^{ème} est effective et renforcée depuis la rentrée de septembre 2011. Une commission de liaison s'est réunie lundi 6 février 2012 dont l'un des objectifs était de mettre en place des actions communes autour de la lecture (Défi Lecture) et de l'écriture.

Evolutions notables de l'environnement de l'établissement depuis 2008.

Augmentation des CSP défavorisées : 11,5% de la population en 2006, 16% de la population en 2008, 18,1% de la population en 2013 (sources IPES).

Ecart de niveau à l'entrée en 6^{ème} entre les élèves semble augmenter. Le nombre d'élèves souffrant de handicap (« dys », autisme, handicap physique...) progresse, 12 élèves en 2010-2011, 17 élèves en 2011-2012, 21 élèves en 2012-2013, 23 élèves en 2013-2014.

II - Problématique(s) retenue(s) à l'issue du diagnostic

L'analyse du tableau de bord de suivi des élèves fait ressortir que la réussite des élèves issus de C.S.P. défavorisées (dont le nombre va augmentant : 18,8% des entrants en 2010, 20,6% en 2011) n'est pas optimale et nécessite une approche particulière. L'accueil d'élèves exclus des établissements voisins reste source de difficultés quant à la prise en charge de ce public.

L'enseignement des langues vivantes répond avec pertinence aux besoins de formation et s'inscrit dans une dynamique d'ouverture internationale qui mériterait de prendre de l'ampleur.

A l'heure actuelle, un groupe restreint d'acteurs est source de propositions quant au développement du site établissement dans sa dimension communication interne et communication externe, il conviendrait d'étoffer l'équipe.

L'existence de deux sections sportives, de trois ateliers de pratique sportive confère une certaine spécificité à la population scolaire. Quelques 30% de nos élèves pratiquent, en dehors des heures de cours, des activités relevant du domaine des arts. Ces compétences ne sont pas toujours reconnues ou valorisées dans le parcours scolaire.

III - Présentation des axes du projet 2014 – 2017

(fiche à reproduire pour chaque axe)

Important : dans le cadre du projet académique 2013, l'articulation du projet de réseau, des projets d'école et d'établissement devra être une préoccupation constante. **Un axe du projet d'établissement 2014-2017 portera spécifiquement sur une priorité du réseau ECLORE (en particulier pour développer les relations écoles – collège : cf. pages suivantes sur l'axe 3).**

Présentation des axes

AXE N°1 : Mieux prendre en compte la difficulté qu'elle soit d'ordre scolaire, sociale ou lorsqu'elle relève du handicap. Assurer la continuité de l'Ecole au Lycée.

En quoi l'axe répond-il à la problématique exposée retenue à l'issue du diagnostic ?

La paupérisation de certaines familles, la déstructuration de la cellule familiale « traditionnelle » (27% des élèves de 6^{ème} vivent dans des familles monoparentales), le nombre croissant d'élèves souffrant de « dys » concourent sinon à marginaliser, du moins à complexifier le vécu d'une part non négligeable de nos élèves.

Déclinaison de l'axe n° 1 : Mieux prendre en compte la difficulté qu'elle soit d'ordre scolaire, sociale ou lorsqu'elle relève du handicap. Assurer la continuité de l'Ecole au Lycée.

Objectifs opérationnels	Effets attendus	Indicateurs 2013 retenus	Perspectives de mise en œuvre (dispositifs, actions, structures, offre de formation ...)
Personnaliser la prise en charge de la difficulté scolaire	Repérage précoce des difficultés ET Proposer des réponses adaptées aux besoins identifiés.	* Nombre de redoublement * Nombre d'élèves de 6 ^è bénéficiant d'un dispositif dès la rentrée scolaire. * Nombre de PPRE, de WISK 4 * Nombre de cas abordés en cellule de veille	Tutorat scolaire, cellule de veille, PPRE, accompagnement éducatif, conseils de professeurs, associer systématiquement les parents, E.I.P., suivi individualisé, ULIS
Personnaliser la prise en charge de la situation de handicap	Valoriser, l'accueil en milieu ordinaire des élèves handicapés en veillant à leur autonomie et en développant la notion du « vivre ensemble » Garantir à chaque élève handicapé un suivi de sa scolarité reconnu par un projet personnalisé de scolarisation	* Nombre de PAI, PPS signés * Nombre de salles équipées * Participation des élèves d'ULIS aux activités éducatives et pédagogiques des classes de Collège	Cellule de veille, ULIS, Tutorat scolaire, adaptation des enseignements (numérisation des cours et des évaluations, tiers-temps...), développement et amélioration de l'accès au réseau informatique
Renforcer la liaison école-collège	Identifier en amont les besoins en remédiation, les cas à évoquer en cellule de veille Créer des échanges entre les élèves et les enseignants	* Nombre de PPRE, *nombre d'élèves suivis par la cellule de veille * Nombre de réunions et rencontres (virtuelles ou réelles)	Participation de certains enseignants au conseil des maîtres du trimestre III Prise de renseignements du collège receveur auprès des écoles de provenance des élèves ne relevant pas du secteur (en juin de l'année précédent l'inscription). Projets en commun : * Action pédagogique « forte » : Maîtrise de la langue, Ecrire (de la phrase au paragraphe). * Défi-lecture, Rallye Mathématiques, Actions à la maison de la Gibauderie, Rencontres sportives ou culturelles au collège, le travail en autonomie *Projet SVT avec l'école Coligny-Cornet *Actions de formation en commun

<p>Maintenir une liaison collège-lycée</p>	<p>Assurer un suivi post-troisième</p> <p>Développer les échanges entre les enseignants autour de thématiques et de pratiques</p> <p>Développer les partenariats avec les LP</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Nombre de redoublement de seconde * Décisions du conseil de troisième trimestre de seconde * Diplôme obtenus dans les trois ans par une même cohorte * Nombre d'inscrits en LP * Nombre de rencontres 	<p>Informers les lycées (pas seulement celui du secteur) sur les élèves en difficulté pour un accompagnement personnalisé (fiche à joindre au bulletin du troisième trimestre ? Sous quelle forme ?)</p> <p>Echanges de pratiques</p> <p>Formations et/ou informations communes autour d'un thème</p> <p>PDMF adapté dès la 5^e pour les ULIS</p> <p>Projet commun collège-lycée en SVT, H-Géo, Français</p>
---	--	---	--

Axe N°2 : Donner aux élèves le goût des langues et ouvrir à la dimension internationale / européenne

En quoi l'axe répond-il à la problématique exposée page 1 ?

Un échange international existe au Collège, celui qui dure depuis 17 ans avec un collège allemand. La baisse des effectifs en allemand, l'absence de titulaire du poste, l'incapacité que nous avons à mutualiser ce partenariat avec d'autres collèges, nous oblige à travailler sur ce projet afin de l'orienter vers une dimension plus "européenne". S'agissant de l'Anglais, seul un voyage de quatre jours est parfois proposé.

Déclinaison de l'axe n° 2 : Donner aux élèves le goût des langues et ouvrir à la dimension internationale / européenne

Objectifs opérationnels	Effets attendus	Indicateurs 2013 retenus	Perspectives de mise en œuvre (dispositifs, actions, structures, offre de formation ...)
Développer l'intérêt pour les langues	<ul style="list-style-type: none"> * gain d'autonomie pour les élèves * implication accrue en cours de langues vivantes 	<ul style="list-style-type: none"> * fréquentation du club / atelier et «espace langues vivantes » au CDI * taux de validation niveau A2 	<ul style="list-style-type: none"> * aménagement d'un «espace langues vivantes » au CDI (lectures diverses, DVDs, jeux vidéo ...). Possibilité de dégager du temps (même hors des cours) pour le coin langues. * Présence d'un Emploi d'Avenir Professeur * création possible d'un atelier théâtre, chansons (...) en fonction de la demande * création d'une option d'initiation à une autre langue vivante (allemand, italien, russe ...) : une heure hebdomadaire au niveau 5ème dispensée au cours du 3ème trimestre
Maintenir la diversité de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> * redynamiser la section bi-langue 	<ul style="list-style-type: none"> * nombre d'élèves ayant choisi la section bi-langue 	<ul style="list-style-type: none"> * dans le cadre de la liaison inter-cycle <ul style="list-style-type: none"> – information sur section bi-langue auprès du premier cycle – sensibilisation à l'allemand dans les établissements-cibles – découverte / immersion d'élèves de primaire dans des classes d'allemand *mutualiser les effectifs germanophones de plusieurs collèges pour pérenniser l'échange existant
Favoriser les échanges et les appariements	<ul style="list-style-type: none"> * attrait des langues vivantes pour leur dimension orale * perfectionnement linguistique 	<ul style="list-style-type: none"> * nombre de contacts effectifs 	<ul style="list-style-type: none"> * correspondance scolaire * échange de classe à vocation pédagogique * travail sur un thème commun

<p>Favoriser le développement d'une conscience européenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> * intégration de la dimension européenne dans l'apprentissage * utilisation de la langue anglaise comme vecteur de communication * mise en place de 	<p>Nombre d'élèves impliqués dans les actions mises en place.</p>	<ul style="list-style-type: none"> * dans le cadre de la transdisciplinarité avec en ligne de mire la création d'une section européenne. * échanges épistolaires – voire séjour en Europe de l'Est et / ou pays scandinaves
--	---	---	---

AXE n° 3 : Permettre à chaque élève de développer sa personnalité dans un climat favorable au travail et au respect de l'autre.

En quoi l'axe répond-il à la problématique exposée page 1 ?

L'existence de deux sections sportives, de trois ateliers de pratique sportive confère une certaine spécificité à la population scolaire. Quelques 30% de nos élèves pratiquent, en dehors des heures de cours, des activités relevant du domaine des arts. Ces compétences ne sont pas toujours reconnues ou valorisées dans le parcours scolaire. L'optimisation de la réussite des élèves issus de CSP défavorisées est au cœur de notre action et cet axe y contribuera.

Objectifs opérationnels	Effets attendus	Indicateurs 2013 retenus	Perspectives de mise en œuvre (dispositifs, actions, structures, offre de formation ...)
<p>Favoriser l'ouverture culturelle artistique, sportive, scientifique et technique.</p>	<p>Reconnaître et valoriser les compétences des élèves dans ces différents domaines. Renforcer les partenariats avec des structures extérieures (musées, entreprises, université, centres culturels, clubs, fédérations...)</p>	<p>Nombre d'items validés dans le LPC. Nombre de participations à des concours. Palmarès. Nombre de publications de travaux mis en ligne. Nombre de visites et sorties. Nombre d'objets d'études à l'épreuve de l'HdA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des conditions d'échange et d'apprentissage coopératifs. • Diffusion de travaux d'élèves sur le site du collège. • Manifestations, présentations, expositions et démonstrations sportives • Chorale, association sportive, clubs... • Contractualisation avec le Musée Ste Croix, Maison de la Gibauderie...
<p>Favoriser la lecture et les échanges autour de la lecture</p>	<p>Recadrer la définition du CDI Mise en valeur des moyens offerts par le collège (CDI, salle informatique) Inciter à la lecture sous toutes ses formes</p>	<p>Nombre d'actions au CDI Nombre d'élèves inscrits avec un travail à faire au CDI (cahier-navette) Nombre d'heure de travail en salle informatique</p>	<p>* Temps forts au CDI, avec des thématiques : à terme, les élèves devraient animer ces rencontres. * Rencontres « littéraires » à destination des 3^e et de tous les adultes du collège. Périodicité : tous les 15 jours, sur inscriptions préalables. * Niveaux 5^e, 4^e, 3^e : sur les heures de permanences, un groupe de 10 élèves (si possible d'une même classe) devient prioritaire pour aller lire au CDI Condition : avoir un travail en lecture silencieuse donné par un professeur (cahier-navette à renseigner). * aménager le CDI (coin lecture, tours de rangement pivotantes) * Correspondances (en français ou en langue étrangère)</p>

Ouverture sur le secteur et le quartier (géographique)	Organiser des actions réparties sur les quatre années du collège	Nombre de classes ayant, sur les quatre ans, été inscrites à « Collège au cinéma » et ayant assisté à un spectacle (musique, danse, théâtre)	Opération « Collège au cinéma » à privilégier sur un niveau au moins. Sorties au spectacle et aux répétitions du TAP en fonction des opportunités Participation (surtout des 3 ^e) au festival Henri Langlois Partenariat avec la maison de la Gibauderie, le Musée Sainte-Croix et le Grand Poitiers (culture humaniste, artistique et historique)
Favoriser la prise de responsabilités par les élèves au sein du collège.	Développement de l'autonomie Accroissement de l'implication dans la vie du collège (associations, actions humanitaires...)	Nombre de projets pris en charge par les élèves. Nombre d'élèves impliqués dans les projets, associations, clubs.	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en autonomie dans des salles mises à disposition • Tutorat entre élèves • Propositions d'actions et de projets avec guidage des adultes. • Association sportive • FSE • Conseil des élèves • Formation des délégués élèves
Développer une politique de santé dans le cadre du CESC.	Diminuer notre temps de réactivité face à des situations problématiques.	Nombre de P.A.I.	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe Adultes/relais
Etre vigilant sur le respect des obligations scolaires par les élèves.	Amélioration des relations et du climat au sein de la communauté éducative.	Indicateurs Vie Scolaire (ponctualité, assiduité, respect des exigences, des locaux et des personnes) Réduction du nombre d'infractions au règlement intérieur.	<ul style="list-style-type: none"> • Heure de vie de classe consacrée au respect mutuel et des règles. • Définir les contours d'une cellule « vie scolaire » • Commission vie scolaire • Implication des parents

AXE N° 4 : Développer le site établissement dans sa dimension communication interne et communication externe

En quoi l'axe répond-il à la problématique exposée page 1 ?

La dotation en matériel informatique est satisfaisante, les équipes se sont, pour l'essentiel, appropriées l'espace numérique de travail dans leur pratique pédagogique. Il reste à développer et étoffer le groupe de pilotage.

Objectifs opérationnels	Effets attendus	Indicateurs 2012 retenus	Perspectives de mise en œuvre (dispositifs, actions, structures, offre de formation ...)
Accroître la communication à l'externe	<ul style="list-style-type: none"> * faire connaître les actions, augmenter notre visibilité * permettre aux élèves et aux professeurs de communiquer et de rédiger des articles * Informer les élèves et leur famille sur les sites spécialisés en réalisant une banque d'adresses et de sites référencés pour l'histoire des arts, l'aide aux élèves "académie en ligne", Histocollège..... * valoriser les réussites des sections sportives * maîtrise de la charte informatique et des droits à l'image 	<ul style="list-style-type: none"> * nombre de rédacteurs (élèves + enseignants) * nombre d'articles * statistiques de fréquentation 	<ul style="list-style-type: none"> * communiquer à l'externe au moyen d'un SPIP en valorisant nos actions * journal du collège sous forme de blog * Club journal
Fluidifier la communication interne	<ul style="list-style-type: none"> * informer en interne pour favoriser l'organisation, les remplacements * partager une culture d'établissement commune, 	<ul style="list-style-type: none"> * répartition des enseignants dans la différente commission (TICE, conseil pédagogique, CESC...) * nombre de réunions * nombre de comptes rendus 	<ul style="list-style-type: none"> * agenda des temps forts sur format papier * Gazette interne sur boîtes mail (chaque semaine mais avec une visibilité sur 15 jours) * réunion plénière sur le temps de midi, 2 fois par trimestre avec ordre du jour * comptes rendus des diverses commissions

Axe spécifique –de l'école au collège

Les textes réglementaires

Scolarité du socle commun - Continuité pédagogique

La liaison entre l'école et le collège, dont l'importance est désormais reconnue par la loi, s'est enrichie au fil des années et s'est ancrée dans les pratiques habituelles des équipes pédagogiques des écoles et des collèges.

De nombreuses circonscriptions et de nombreux collèges ont engagé une réflexion commune, souvent coordonnée aux niveaux départemental et académique, qui génèrent des actions de qualité pour améliorer la continuité de la scolarité obligatoire en s'appuyant sur des cultures professionnelles différentes mais complémentaires.

Il importe d'accompagner les équipes pédagogiques des premier et second degrés dans la mise en œuvre d'une action pédagogique commune qui permettra à chaque élève de réussir sa scolarité au collège et de la poursuivre au lycée.

Mise en place de projets inter degrés pour partager les cultures pédagogiques.

Les cultures pédagogiques se partagent en se rencontrant. Au sein du conseil écoles-collège, du comité de pilotage du réseau ou du conseil de réseau, directeurs, chefs d'établissement, IEN et IA-IPR veilleront tout particulièrement à piloter les échanges et la concertation auxquels ils apporteront leur expertise.

Pour renforcer la cohérence nécessaire entre l'école et le collège, il convient d'inciter à travailler en commun, d'élaborer des objectifs ou des méthodes communes pour l'apprentissage et l'évaluation, d'effectuer un suivi des élèves en difficulté, de participer à des stages regroupant des enseignants des premier et second degré, de partager des rencontres au moment de la prérentrée.

L'élaboration et la réalisation de projets communs (travail de liaison en expression écrite ou orale, défis, expositions, sorties) sont à encourager, ainsi que les activités qui, tout au long de l'année, prennent appui sur les ressources pédagogiques du collège (salles de sciences, CDI, gymnases, salles de pratiques artistiques, etc.).

Le principe général

Dans la logique d'un parcours scolaire qui conduit l'élève de la petite section de l'école maternelle au baccalauréat et dans l'enseignement supérieur, une réflexion orchestrée entre les différents acteurs des passages inter cycles et inter degrés est une composante centrale de notre système éducatif.

A la fois ruptures, rituels, étapes, ces passages constituent des repères évidents dans la scolarité de tout élève, ils sont depuis longtemps installés dans la culture des familles.

Il s'agit d'identifier, et de consolider, si nécessaire, les apprentissages fondamentaux prédictifs d'une poursuite harmonieuse du parcours de l'élève et de dissiper tout implicite dans les nouvelles règles scolaires susceptibles de le fragiliser.

Liaison école/collège

Étape 1 : Au sein du conseil école-collège, effectuer les bilans des projets d'écoles et d'établissement en cours, dans chaque école ou établissement.

Étape 2 : Réaliser un document synthétisant les indicateurs qui suivent.

Procéder à un diagnostic concerté (si possible au cours d'une réunion commune) en sélectionnant les indicateurs les plus pertinents qui constitueront les références des actions.

Indicateurs à partager (disponibles dans l'application Tableau de bord) :

- Environnement local.
 - ▶ L'évolution des CSP défavorisées.
 - ▶ Le taux des boursiers.
- Résultats des élèves de l'École du socle.
 - ▶ Les résultats aux évaluations nationales.
 - ▶ Les taux de validations des compétences des paliers du socle.
 - ▶ Le taux de réussite au B2i.
 - ▶ Le taux de réussite au niveau A1 en langue.
 - ▶ La fluidité des parcours du CE1 à la 3^{ème}.
- Les dispositifs partagés.
 - ▶ Nombre de « PPRE Passerelles ».
 - ▶ Nombre de SRAN organisés au collège.
- La relation école-collège.
 - ▶ % d'élèves de CM2 en 6^{ème}.
 - ▶ % de 6ème issus du secteur scolaire.
 - ▶ % d'élèves en retard à l'entrée en 6^{ème}.
 - ▶ % de redoublement en 6^{ème}.

Cette liste pourra être complétée par tout autre indicateur que les équipes pédagogiques jugeront pertinent au regard du contexte local.

Étape 3 : Inscrire dans les projets 2013/2017 un nombre limité d'actions complémentaires ou communes qui servent des objectifs ciblés et partagés.

Les écoles et le collège, dans une perspective d'acquisition progressive des trois paliers du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, détermineront des actions communes et/ou complémentaires.

Les actions pourront porter sur :

- L'articulation des apprentissages.
 - ▶ Les modes d'évaluation, la progressivité des apprentissages.
 - ▶ Les choix de dispositifs de remédiation visant à réduire les écarts éventuellement constatés, dont les « PPRE Passerelles ».
 - ▶ Le travail personnel de l'élève (en temps scolaire et hors scolaire), etc.

Par exemple sous la forme de participations croisées au conseil de maître de fin de cycle 3 et au conseil de classe de sixième, de visites croisées d'enseignants, de temps de réflexion partagée).

- L'élaboration d'outils communs (*par exemple livret d'accueil pour les nouveaux élèves, terminologie partagée et continue dans une discipline, etc.*).
- Des actions et projets communs : rencontres ou initiatives ponctuelles (par exemple, défis lecture, rallyes-mathématiques, participation à des manifestations), projets communs avec production partagée, ateliers culturels ou scientifiques, etc.
- L'appropriation des espaces d'un cycle à l'autre (atténuer les effets de toute rupture non souhaitable).

Étape 4. Dès le début du projet et pour sa durée, **prévoir** l'évaluation de l'effet de ces actions sur la continuité pédagogique, et le calendrier des moments de concertation.

Définir un axe collège /lycée

Pour ce qui concerne les lycées, un axe au moins devra obligatoirement être commun aux collèges dont les élèves s'orientent majoritairement dans le lycée.